

Le 19 août 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 19 août 2024 à 19 h, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère

Monsieur Julien Leclerc, conseiller

Madame Cheryl Brazeau, conseillère

Monsieur Ian Gray, conseiller

Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTE

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTES

Madame Isabel Boulay, conseillère

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil tel que requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

2024-08-130

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 19 août 2024 à 19 h.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2024-08-131

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 19 août 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Le 19 août 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2024-08-132

ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 677 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 368 382 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 677 intitulé :

« Règlement numéro 677 décrétant un emprunt de 1 368 382 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 ».

ADOPTÉE

2024-08-133

EMPRUNT TEMPORAIRE / TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 7 juillet 2021 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil du règlement d'emprunt numéro 677 décrétant une dépense d'un million trois cent soixante et huit mille trois cent quatre-vingt-deux dollars (1 368 382 \$) pour des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le montant des travaux est estimé à un million deux cent vingt-deux mille vingt-trois (1 222 023 \$);

CONSIDÉRANT QUE pour financer lesdits travaux de 2024, il faille recourir à du financement temporaire auprès d'une institution financière;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Perron, ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Lily Ducharme, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et prévu pour le financement des travaux en 2024, soit un million deux cent vingt-deux mille vingt-trois (1 222 023 \$), en attendant le versement de la subvention;

Le 19 août 2024

QUE le maire, M. Michel Bourdeau et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Perron, ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Lily Ducharme, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, un ou des billets promissaires, contrat de prêt ou tout autre document à cette fin.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-08-134 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance extraordinaire du 19 août 2024 à 19 h 06.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière